



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

Paris, le 2 février 2012

Mmes – MM. Les Présidents des Associations
affiliées – structures Agréées
Ligues et des Comités Départementaux
Directeurs Techniques, Membres de la DTN
Pliers / Réparateurs

12.0137

Objet : Pratique de la WING SUIT

DIRECTIVE TECHNIQUE N° 31

(remplace toutes consignes antérieures)

PRATIQUE DE LA WING SUIT

	Pré requis	Formation
<p>Niveau I:</p> <p>Wingsuit pour débutant. Elle permet une grande liberté des bras.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 150 sauts. - Brevet B2 ou B4 - Exercices de dérive validés par un initiateur (B2 ou B4) <p>Dérogation accordée à partir de 120 sauts à condition qu'ils soient effectués dans les 12 derniers mois.</p>	<p>Formation initiale par un technicien wingsuit désigné et/ou reconnu par le D.T</p> <p>Minimum 2 sauts suivis en chute validant la capacité à gérer en sécurité la sortie d'avion, l'axe de vol, la zone d'ouverture ainsi que les déplacements et inerties.</p> <p>Bonne maîtrise de la technique d'ouverture.</p> <p>Délivrance de l'aptitude au vol de groupe restreint ainsi que le passage sur wingsuit de niveau II.</p>
<p>Niveau II:</p> <p>Wingsuit pour pratiquant confirmé. Les bras ont une mobilité réduite. (l'aile de jambes n'atteint pas la pointe des pieds)</p>	<p>20 sauts minimum de wingsuit Niv I. Brevet C recommandé.</p> <p>Dérogation accordée (à moins de 20 sauts de wingsuit Niv I) par un technicien wingsuit si l'élève démontre son aisance en vol.</p> <p>Bonne gestion des sorties, axe de vol et zone d'ouverture, déplacements et inerties, bonne maîtrise de la technique d'ouverture.</p>	<p>Par un technicien wingsuit désigné et/ou reconnu par le D.T</p>
<p>Niveau III:</p> <p>Wingsuit de grande surface. Les bras ont une mobilité très réduite. (l'aile de jambes arrive ou dépasse de la pointe des pieds)</p>	<p>Brevet C obligatoire.</p> <p>500 sauts ou au moins 80 sauts de WS confirmé niv. II.</p> <p>Validation après suivi en chute par 1 technicien WS</p>	<p>Par un expert WS désigné et /ou reconnu par le D.T</p>



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68 - Fax : 01.53.46.68.70

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

Consignes de sécurité:

Lors de la phase d'apprentissage (niveau I, II ou III) :

- la vidéo embarquée n'est pas autorisée.
- Les sauts de groupe (sauf avec le formateur) ne sont pas autorisés

Consignes de sécurité permanentes :

- Augmentation progressive du nombre de personnes dans les sauts de groupe. En wingsuit de Niv I les sauts de groupe de plus de trois personnes sont interdits.
- La hauteur d'ouverture conseillée pour niveau I et en apprentissage Niv II et III est de 1500m.
- Altimètre sonore obligatoire, altimètre sur sangle de poitrine ou sur plastron recommandé
- Ligne d'extraction (extracteur + drisse) en parfait état et adaptée à la wingsuit. (longueur de drisse, 2m minimum de l'aiguille à l'extracteur, taille de l'extracteur, 28" minimum).
- Vigilance sur le mode de mise en place des poignées "Free Fly" sur extracteur. (difficulté de préhension).
- Taille de voile adaptée au parachutiste (voir tableau des compatibilités surface/poids) et forme elliptique déconseillée pour niv.II et III.
- Modification du matériel de saut proscrite pour niv.I, II et III (ex: Hand Deploy déporté).

Jean-Michel POULET
Directeur Technique National